



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSÉNOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) François : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noiront : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST François : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JF. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, JM. FAIVRE, JM. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), JM. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSÉNOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, JM. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001804

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre « Centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon »

**Tramway - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
« Centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway
de l'Agglomération de Besançon »**

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président
Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2012 et au PPIF 2012-2016 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2012 : 75 353 075 € Montant de l'opération : (valeur avril 2009) <ul style="list-style-type: none">• sur année 2012 : 10 100 € HT• sur la période : 10 100 € HT

Résumé :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway de l'Agglomération Bisontine, il est proposé de signer un avenant n°2 portant sur la réalisation de plans sur AUTOCAD au titre des systèmes de courants faibles, sur le bâtiment du centre de maintenance.

Cet avenant, d'un montant de 10 100 € (valeur avril 2009 - mois M0 du marché), a un impact mineur sur le coût du marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance : + 0,66 %.

Le marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway a été notifié à la société DRLW, mandataire d'un groupement réunissant également le cabinet OTE INGENIERIE SA, pour un montant total de 1 528 350 € HT le 21 juillet 2009.

Un avenant n°1, approuvé par délibération du 30 juin 2010 a été signé ; actant le choix d'un tramway sur fer et actualisant l'estimation prévisionnelle des travaux, il est sans impact financier.

De manière à permettre la synthèse des plans des systèmes de courants faibles (système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs, vidéo...) avec les plans produits par la maîtrise d'œuvre du centre de maintenance, il est nécessaire de les dessiner sous Autocad, conformément à la charte graphique du projet de 1^{ère} ligne de tramway.

La réalisation de ces plans porte sur les éléments suivants :

- vidéosurveillance extérieure : 600 €,
- antennes sur bâtiments : 1 600 €,
- réseaux extérieurs : 3 200 €,
- barrières P+R : 600 €,
- réseaux intérieurs : 3 200 €,
- vidéosurveillance intérieure : 900 €.

Total : 10 100 € HT (montant HT valeur M0 marché Avril 2009) soit 10 762,42 € HT valeur estimée juin 2012 (extrapolation de l'indice ING à juin 2012).

Le montant total du marché est ainsi porté à 1 538 450 € HT, soit 1 839 986,20 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 0,66 % du montant du marché.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché maîtrise d'œuvre « Centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon » avec DRLW,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le - 6 JUIL. 2012

Avenant n°2
Marché de maîtrise d'œuvre
Centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon

I. Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

DRLW
32, rue Victor Schoelcher
38100 Mulhouse

Marché n°09/11 approuvé par délibération du 25/06/2009 et notifié le 21/07/2009.

Avenant n°1 approuvé par délibération du 30/06/2010 et notifié le 04/11/2010.

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre - Centre de Maintenance de la 1^{ère} ligne de TCSP de l'Agglomération de Besançon

Durée du marché : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017

Montant du marché initial : 1 528 350 € HT, soit 1 827 906,60 € TTC

II. Objet de l'avenant n°2

Conformément à la délibération du 28 juin 2012, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon porte sur les éléments suivants :

Saisie informatique des plans liés aux courants faibles du projet de tramway

Dans le cadre du projet de 1^{ère} ligne de tramway, Besançon Mobilités, titulaire du contrat de délégation de service public du réseau urbain de transports de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, intervient en tant que maître d'œuvre des systèmes de courants faibles spécifiques au tramway (système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs, Vidéo, ...). A ce titre il produit des plans portant entre autres sur le site du centre de maintenance.

De manière à permettre la synthèse de ces plans avec les plans produits par la maîtrise d'œuvre du centre de maintenance, il est nécessaire de les dessiner sous Autocad, conformément à la charte graphique du projet de 1^{ère} ligne de tramway.

Besançon Mobilités n'étant pas équipé de ce logiciel et ne disposant pas des ressources pour effectuer cette saisie, il est convenu de confier cette prestation à la maîtrise d'œuvre du centre de maintenance, en l'occurrence le bureau d'études techniques OTE.

Les frais correspondants se décomposent comme suit (montant HT valeur M0 marché Avril 2009) :

- vidéosurveillance extérieure : 600 €,
- antennes sur bâtiments : 1 600 €,
- réseaux extérieurs : 3 200 €,
- barrières P+R : 600 €,
- réseaux intérieurs : 3 200 €,
- vidéosurveillance intérieure : 900 €.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Total : 10 100 € HT valeur avril 2009, soit 10 762,42 € HT (Extrapolation de l'indice ING) valeur juin 2012

Le montant total du marché est ainsi porté à 1 538 450 € HT, soit 1 839 986,20 € TTC, soit une augmentation de 0,66 % du montant du marché.

La répartition entre les membres du groupement est modifiée conformément au tableau joint.

Le titulaire,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET